

Amélioration de l'habitat

«Habiter Mieux», une aide revalorisée

L'Anah (Agence Nationale pour l'Habitat) finance jusqu'à la moitié du montant des travaux d'économies d'énergie engagés par les particuliers comme par exemple le remplacement d'une chaudière, l'isolation des combles ou des murs...

Cette aide a été revalorisée par l'Etat en juin ; elle passe de 1 600 à 3000 € ce qui va permettre à plus de ménages d'en profiter.

Qui peut en bénéficier ?

Tout propriétaire qui occupe un logement de plus de 15 ans et dont le niveau de ressources annuelles ne dépasse pas 26 573 € pour un couple ou 37 336 € pour un ménage de quatre personnes.

En plus de l'aide financière, le programme «Habiter Mieux» propose un accompagnement personnalisé par un organisme compétent, avec réalisation d'un diagnostic thermique du logement et conseils dans l'élaboration et le suivi des travaux (devis, montage du dossier de financement).

La Communauté d'Agglomération d'Epinal abonde à ce programme à hauteur de 500 euros maximum permettant de ce fait une aide supplémentaire du même montant par l'Etat portant ainsi la prime ANAH initiale à 3500 euros.

Aide complémentaire par la Communauté d'Agglomération d'Epinal

En complément de ce dispositif et pour les propriétaires non éligibles au programme « Habiter Mieux », la CAE accorde des aides dans le cadre de la réalisation de travaux d'isolation utilisant des matériaux biosourcés d'origine animale ou végétale, respectant une performance minimale de résistance thermique.

Par ailleurs, afin d'accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet, et leur apporter des conseils gratuits dans l'élaboration et le suivi des travaux, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a décidé d'étendre les permanences de l'Espace Info Energie, (déjà existantes sur Epinal et Golbey) aux Communes de Les Forges et de Thaon-les-Vosges.

